

Israël coupable d'apartheid aux yeux du droit international

■ Il s'est déroulé début novembre un événement majeur, étouffé sous une chape de silence par la plupart des médias français. Le Tribunal Russell pour la Palestine (TRP), qui s'est réuni symboliquement en Afrique du Sud, a estimé que les pratiques israéliennes à l'égard du peuple palestinien relevaient, aux yeux du droit international, d'un crime d'apartheid. Un écho qui peine à se frayer un chemin dans l'opinion, tant, semble-t-il, le sujet dérange.

C'est la raison pour laquelle le montpelliérain Kamal Mahmoud, ancien président de l'association des Palestiniens de France, présent au Cap durant les débats, a choisi de se faire le porte-parole des conclusions de cette troisième session du TRP. Durant deux jours, un jury présidé par l'ancien résistant et diplomate français Stéphane Hessel, appuyé par une équipe de juristes spécialisés en droit international, a entendu 25 experts et témoins : Palestiniens, Israéliens, Sud-Africains, Européens, Américains... Les conclusions sont accablantes. « *En droit international, trois critères doivent être réunis pour pouvoir qualifier l'apartheid : deux groupes raciaux distincts, des actes inhumains commis par le groupe dominant et que ces actes soient perpétrés dans le cadre d'un régime institutionnalisé de domination d'un groupe sur l'autre* », détaille Kamal Mahmoud. De nombreux témoignages de pratiques constituant des « actes inhumains » ont été recueillis : privation de vie au cours d'opérations militaires ou d'assassinats ciblés ; torture et mauvais traitements ; arresta-

tions arbitraires ; violation des droits humains empêchant les Palestiniens, y compris les réfugiés, d'exercer leurs droits politiques, économiques, sociaux, culturels...

« Coopérer pour mettre fin à cette situation illégale »

Des actes « *suffisamment enracinés dans la législation, la politique générale et les institutions officielles pour être qualifiés d'institutionnalisés* », estime le TRP. Et un apartheid qui se double, toujours

Une initiative citoyenne

■ Suite à l'échec à faire appliquer la décision de la Cour de justice internationale de 2004 sur la construction du Mur dans les territoires occupés et après les événements de Gaza de décembre 2008-janvier 2009, des comités ont été établis dans différents pays pour promouvoir une initiative citoyenne en soutien aux droits du peuple palestinien. Un appel à parrainer cette initiative a été lancé, auquel ont répondu plus de 120 personnalités, débouchant sur la création, en mars 2009, du TRP sur le modèle du Tribunal Russell sur le Vietnam.

La première session, qui s'est déroulée en mars 2009 à Barcelone, portait sur la responsabilité de l'Union européenne dans la non résolution du conflit israélo-palestinien. La seconde, qui s'est déroulée à Londres en novembre 2010, s'est penchée sur la responsabilité des sociétés multinationales dans le développement de la colonisation.

selon les conclusions du TRP, de crime de persécution (qui est un crime contre l'humanité) : siège et blocus de la bande de Gaza comme punition collective de la population civile ; destruction de maisons de civils ; impact du Mur sur la population civile de Cisjordanie et Jérusalem Est.

Le TRP, tribunal d'opinion dont les sentences n'ont aucun caractère contraignant, a émis, après examen, une série de recommandations qui engagent notamment Israël à « *démanteler immédiatement son système d'apartheid* » et l'ensemble des États à « *coopérer pour mettre fin à cette situation illégale* ». En soutenant, pour commencer, l'adhésion de la Palestine à l'ONU - l'Autorité palestinienne vient en effet d'adresser au Conseil de sécurité des Nations Unies une demande de reconnaissance et d'admission d'un État Palestinien. Mais c'est enfin et surtout à l'opinion publique de se saisir de ce déni de justice afin de rétablir la Palestine et les Palestiniens dans leurs droits. « *L'apartheid en Afrique du Sud n'a pas disparu grâce à l'action individuelle des gouvernements, mais grâce à la pression de l'opinion publique qui a poussé l'ONU à déclencher un processus invitant au blocus et aux sanctions* », encourage Olivier Gros, membre du collectif héraultais « La Palestine à l'ONU ». « *De la même façon que l'intervention citoyenne a été un levier pour abolir l'apartheid en l'Afrique du Sud, nous avons notre part dans cette bagarre* », renchérit Robert Kissous, président de l'association France Palestine Solidarité 34.